



Environnement

Des espaces naturels protégés par deux services publics.



Le Conservatoire du Littoral, établissement public, dont l'une des missions consiste à acquérir des terrains sur le littoral, s'appuie sur le CAUE pour aménager, protéger et mettre en valeur ces milieux naturels et ce depuis plusieurs années. L'actuelle convention partenariale court jusqu'en 2027. En 2025, le CAUE a apporté son concours au devenir des mattes de Paladon.



Les îles de l'estuaire de la Gironde, les dunes et forêts littorales, les rives des lacs médocains, les coulées vertes et bleues du Bassin d'Arcachon et aujourd'hui les mattes de Paladon, autant de sites protégés et valorisés par le Conservatoire du Littoral.

Ce service public, créé en 1975, gère près de 43 sites répartis sur toute la Nouvelle-Aquitaine. Il s'appuie sur des partenariats avec les collectivités et autres services publics compétents pour mener à bien ses missions, dont le CAUE.

En 2025, les mattes de Paladon, à proximité directe de l'estuaire de la Gironde dans les marais du bas Médoc, ont fait l'objet d'une étude de renaturation par le CAUE.

Les mattes, ce sont des terres gagnées sur l'estuaire, drainées et cultivées depuis le XVIII^e siècle. Plusieurs parcelles ont été « libérées » par les agriculteurs.

Le Conservatoire saisit l'occasion pour mener une expérimentation de renaturation et de dépoldérisation sur une parcelle au sein des mattes. Cette démarche doit permettre d'observer et d'exposer les bienfaits d'une sédimentation naturelle de



cette zone du marais pour mieux se préparer aux changements climatiques et à la hausse du niveau des eaux de l'estuaire.

Les mattes offrent un paysage « horizontal » de basses terres formées de parcelles larges, ponctuées de quelques arbres isolés ou bosquets, cultivées perpendiculairement au trait de côte.

La palette végétale sur la parcelle signale la présence plus ou moins importante de l'eau et de l'eau saumâtre. La salicorne et la saladelle sont très représentées, comme les joncs et les roseaux. La strate arbustive ne se développe que dans les haies mixtes implantées sur les bourrelets des talus, là où la présence de l'eau est moins importante.

La parcelle étudiée présente un micro relief, à peine perceptible, apportant à ce lieu une diversité de milieu très intéressante à mettre en valeur. La parcelle est rythmée par un réseau de petits fossés qui permettent de la drainer et de rendre possible les cultures. L'ensemble se jette dans un fossé plus important en bordure de parcelle.



Cet état des lieux diagnostic permet d'établir un scénario de réappropriation par la nature de cet espace. Si au départ l'intervention humaine sera visible, au fil des mois, l'eau retrouvera un cheminement naturel dans les marais. Le CAUE propose deux traitements différenciés.

La parcelle la plus éloignée de l'estuaire est maintenue en espace de cultivable ou de fauchage. Sur la seconde partie, le CAUE préconise un maillage de fossés pour faciliter le parcours de l'eau dans la parcelle. Au fil du temps, l'eau trouvera son propre chemin, recréant un milieu humide et naturel. La diversité floristique s'installera ainsi naturellement. Enfin, un cheminement peut être envisagé le long de la haie récemment plantée.



